

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

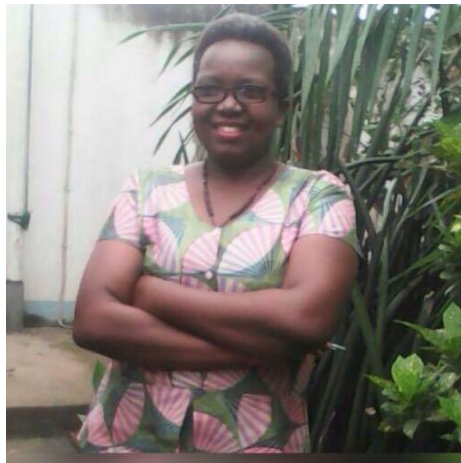
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°34 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 21 au 27 novembre 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 27 novembre 2016, au moins 351 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	5
<i>I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	5
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	5
<i>I.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	5
<i>I.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.5. TRAFIC DES ETRES HUMAINS</i>	7
<i>I.6. VIOLATION DU DROIT A LA SECURITE AU TRAVAIL</i>	8
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i>	8
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES</i>	9
<i>II.3. LE PHENOMENE DE SUICIDE</i>	10
<i>II.4. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	10
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	14

SIGLES ET ABREVIATIONS

BSR : Bureau Spéciale de Recherche

CDS : Centre de Santé

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie

CPI : Cour Pénale Internationale

DDH : Défenseurs des Droits de l'Homme

EAC : East African Community

FAB : Forces Armées Burundaises

FDN: Force de Défense nationale

FIDH : Fédérations Internationales des Droits de l'Homme

FNL : Front National de Libération

FOCODE : Forum pour la Conscience et le Développement

ODH : Observateur des Droits Humains

OHCDH : Office du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme

ONU : Organisations des Nations Unies

OPJ : Officier de Police Judiciaire

OTB : Office du Thé du Burundi

OTRACO : Office de Transport Commun

PJ : Police Judiciaire

PNB : Police Nationale du Burundi

PRODEFI : Programme de Développement Des Filières

PSR : Police Spéciale de Roulage

RTNB : Radio-Télévision Nationale du Burundi

SNR : Service National de Renseignement

UA : Union Africaine

UPRONA : Union pour le Progrès National

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 9 personnes ont été tuées, au moins 1 cas de torture, au moins 8 personnes ont été portées disparues et au moins 74 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

Le phénomène de cadavres ne cesse d'être évoqué dans notre bulletin. Dans le présent numéro, nous relevons au moins 4 cadavres.

Le bulletin revient sur le phénomène de suicide et d'attaques à mains armées qui emportent encore et toujours des vies humaines dans le pays.

La situation sécuritaire précaire se caractérise aussi par des marches manifestations agressives, des opérations répétitives de fouilles perquisitions et des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place. Ils arrêtent, torturent, tuent des citoyens dans l'impunité totale.

Le bulletin émet des recommandations qui sont dirigés à l'endroit de différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES CAS D'ALLEGATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Deux personnes tuées en province Ngozi

La première personne tuée est un policier du poste de police en zone Vyerwa, commune Mwumba, province Ngozi du nom Paul Minani. Selon des informations sur place, ce dernier est mort dans la nuit du 23 novembre 2016, vers minuit, suite à l'explosion d'une grenade qui avait été posée sous sa literie par son collègue du nom de Néhémie. Les mêmes sources nous indiquent que ces deux policiers étaient en conflit à cause de la provenance de chacun, avant d'être intégré dans la PNB. Le présumé auteur du crime a été arrêté pour des raisons d'enquête. La scène s'est passée tout près du domicile parental du président Pierre Nkurunziza.

Le conflit relatif à la provenance de policiers et militaires est une triste réalité au sein des FDN depuis le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Il a déjà emporté beaucoup de militaires et policiers dont la plupart des anciens FAB.

La deuxième personne a été tuée dans la localité de Camugani en date du 26 novembre 2016. Selon des sources sur place, la personne tuée est un professeur de mathématiques et physique au petit Séminaire de Mureke connu sous le nom d'Ignace Havyarimana. Des mobiles politiques seraient derrière ce crime.

Une femme tuée sur la colline Rubamvyi, commune et province Gitega

Madeleine Wakarerwa, cultivatrice, âgée de 60 ans, a été tuée en date du 22 novembre 2016, sur la colline de Rubamvyi, commune et province Gitega. Des témoins sur place dénoncent des jeunes Imbonerakure qui ont fait irruption dans son ménage pour la contraindre à donner de l'argent. N'ayant pas obtenu l'argent qu'ils réclamaient, ces Imbonerakure l'ont tiré dessus et sont partis. La victime est décédée au CDS Ceru. Aucune enquête n'a été diligentée par la police qui est arrivée peu après pour constater les faits.

Deux personnes tuées à la machette sur la colline Ndago, commune Buraza, province Gitega

En date du 24 novembre 2016, vers le soir, deux personnes Sylvestre Nduwayo, originaire de la colline Sakinyonga, commune Matana, province Bururi et Nyandwi, originaire de la colline Buriza, commune Buraza, province Gitega, ont été tuées à coup de machettes et de gourdins sur la colline Ndago, commune Buraza, province Gitega. Selon des témoins sur place, les deux personnes ont été battues à mort par des gens qui disaient les avoir surpris en train de voler des sacs de ciments dans le stock du projet PRODEFI se trouvant sur cette colline. Notre source dénonce la complicité des agents de l'administration et de la police locale qui assistaient à la vendetta populaire.

1.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Un jeune étudiant enlevé à la gare du nord, Mairie de Bujumbura

En date du 26 novembre 2016, Félicien Irambona, étudiant en 5^{ème} année de la faculté de médecine de l'Université de Ngozi et stagiaire à l'hôpital militaire de Kamenge, a été enlevé tout près de la gare du nord de la zone urbaine de kamenge, Bujumbura Mairie. Depuis cette date, sa famille et ses amis ne savent pas où il a été conduit et sont inquiets du sort réservé à ce jeune candidat au doctorat de médecine.

1.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Un prisonnier relaxé victime de tortures au SNR en Mairie de Bujumbura

Le nommé N.K a été victime de tortures au SNR après son arrestation en zone urbaine Cibitoke par des militaires qui étaient sous le commandement de feu Lt-Col Darius Ikurakure au mois de mai 2015. D'après son témoignage, la victime libérée dit avoir été conduite d'abord dans les locaux abritant certains services du SNR et le ministère de la sécurité publique au quartier X de la zone urbaine Ngagara où elle a passé 2 mois de tortures avant d'être transférée à la prison centrale de Mpimba. Plus d'une année après, elle garde toujours des traces de torture sur son corps et dénonce l'utilisation des bâtons en fil de fer au moment de la torture.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

1.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Deux jeunes arrêtés à la frontière Gasenyi Nemba, en province Kirundo

Deux jeunes, Jean Claude Gatari, âgé de 24 ans et Jean Jacques Muhiziwintore, âgé de 18 ans, tous de la colline Gaturanda, zone Kigina, commune Bugabira, province Kirundo, ont été arrêtés par le chef du SNR Kirundo, à la frontière Gasenyi- Nemba, de leur retour du Rwanda en date du 23 novembre 2016. Ils ont été conduits au cachot de la PJ Kirundo où ils sont détenus.

Deux personnes arrêtées à la frontière Gasenyi-Nemba, en province Kirundo

Les nommés Ildephonse Nsavyimana, âgé de 36 ans, originaire de la colline Rukina, commune Mukike, province de Bujumbura rural, a été arrêté par des Imbonerakure en date du 21 novembre 2016. Pascal Ntuyahaga, âgé de 32 ans, de nationalité congolaise a été arrêté par des Imbonerakure en date du 17 novembre 2016. Selon des sources sur place, les deux personnes venaient du Rwanda. Elles ont été conduites au cachot de la PJ Kirundo où elles sont détenues.

Vingt-neuf personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Vingt personnes ont été arrêtées en date du 23 novembre 2016 lors d'une fouille perquisition organisée dans le quartier Kinanira II, en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Ils ont été par la suite

relâchés dans l'après-midi de la même journée. Les habitants de cette zone disent être fatigués de ces fouilles perquisitions de tous les jours qu'ils qualifient de torture morale et demandent à la police de les laisser tranquille. Selon des sources de la police, les fouilles perquisitions visent à intimider tout ménage qui oserait recevoir ou cacher des combattants. La plupart des personnes arrêtées étaient des travailleurs domestiques qui n'avaient pas de carte de service exigée par l'administration et la police. Chacun a dû payer une rançon de 5.000 fbu pour mériter la libération.

Les neuf personnes restantes ont été arrêtées en date du 22 novembre 2016. Selon des témoins sur place, il s'agissait de sept jeunes garçons et de deux jeunes filles arrêtés au quartier Gasekebuye de cette même zone, soupçonnés d'être des combattants rebelles pour la simple raison de vivre tous dans une même parcelle. Après avoir passé plus de 6 heures de détention au cachot de la zone Musaga, ils ont payé une rançon totale de 200.000 fbu sans quittance, selon les mêmes sources. Il a fallu l'intervention de leurs familles respectives pour que ce montant exorbitant exigé par la police soit collecté et remis pour que les victimes soient relaxées.

Sept personnes arrêtées sur la colline Mago, Commune Nyabitsinda, province Ruyigi

En date du 22 novembre 2016, sept personnes ont été arrêtées sur la colline Mago, commune Nyabitsinda, province Ruyigi. Selon des sources sur place, les victimes ont été arrêtées sur l'ordre du commissaire de police de Ruyigi et de l'administrateur communal de Nyabitsinda. Parmi les personnes arrêtées, figure un militant du parti FNL du nom de Joseph Nkurunziza. Les mêmes sources nous indiquent que les victimes sont accusées d'avoir organisé une réunion de préparation d'un assassinat d'une veuve et dénoncent ces accusations qui sont, selon cette source, sans fondements. Les victimes ont été conduites dans les cachots du poste de police de la commune avant d'être transférées au cachot du commissariat de police en province Ruyigi.

Plusieurs travailleurs domestiques arrêtés en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

Les policiers du poste de police en zone urbaine de Cibitoke en Mairie de Bujumbura ont arrêté plusieurs travailleurs domestiques à la 8^{ème} et 9^{ème} avenue de cette zone en date du 24 novembre 2016. Selon des témoins, ces arrestations ont été faites lors d'une fouille-perquisition et un contrôle des cartes pour travailleurs domestiques. Ces mêmes sources précisent que plusieurs domestiques sans cette carte ont été arrêtés mais que celui qui avait 2.000 fbu était directement relâché.

Une personne arrêtée en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 20 novembre 2016, le nommé Timothée Nibaruta a été arrêté sur la colline de Kanyunya, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural. Selon des témoins, la victime a été accusée de détention d'armes à feu. Des militaires de la position Rukina, sans mandat, l'ont arrêté chez lui et l'ont conduit au cachot du poste de police de la commune Nyabiraba avant que le détenu soit embarqué dans un véhicule du commandant du camp Mujejuru en province Bujumbura rural, connu sous le nom de Gahomera. Des sources des proches de la victime affirment que l'homme est poursuivi pour avoir participé activement aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du président Pierre Nkurunziza.

Un mineur arrêtée en commune Marangara, province Ngozi

Une mineure de 16 ans du nom d'Emelyne Iradukunda, originaire de la colline Kigoma, commune Marangara, province Ngozi, a été arrêtée par sa patronne accusée d'avoir endommagé un poste téléviseur en date du 22 novembre 2016. La patronne l'a conduite au cachot de la P.J Ngozi où elle est détenue.

Six personnes arrêtées en commune Ndava, province Cankuzo

Dans la matinée du 24 novembre 2016, six personnes dont la plupart étaient des travailleurs domestiques ont été arrêtées dans le quartier Ndava, situé au Chef-lieu de la province de Cankuzo. Selon des sources sur place, c'était au cours d'une opération policière de fouille perquisition. Les victimes ont été accusées de n'avoir pas de carte de service instauré par l'administration. Elles ont été libérées après avoir payé une rançon de 5.000 fbu chacune.

Onze personnes arrêtées en province Ruyigi

La nommée Cassilde Mpubusa, âgée de 70 ans, originaire de la colline Kigamba, a été arrêtée pour trafic de jeunes filles. Dans son cachot de police en commune Ruyigi, elle rejette cette accusation, réclame toute preuve et dénonce plutôt un conflit foncier qui l'oppose à son chef de colline. Notre source dénonce aussi 5 autres cas d'arrestations arbitraires sur la colline Ruharo en commune Nyabitsinda.

Il rapporte également 6 cas de personnes arrêtées, accusées de vouloir franchir la frontière vers la Tanzanie. Quatre d'entre eux sont originaires de la commune Butaganzwa et déclarent qu'ils partaient pour la levée de deuil de leur parenté Henriette Ntamusano en commune Gisuru.

Une personne avait été arrêtée pour dette civile de 180.000 fbu et avait d'ailleurs dépassé largement le délai de 7 jours sans qu'une période de prorogation n'ait été demandée.

1.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES

Treize personnes illégales détenues en province Rutana

En date du 24 novembre 2016, treize détenus étaient encore au cachot de poste de police en commune Rutana alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 14 octobre et 11 novembre 2016. Ces détentions illégales prolongées au commissariat de police en province Rutana, faites en violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale, continuent d'être dénoncées mais l'autorité semble être insensible à la situation.

Deux cas de détentions illégales en province Kayanza

Le nommé Oswald Ntirandekura, âgé de 38 ans, agent d'une compagnie de gardiennage, « City Security », a été arrêté et est détenu au cachot de la PJ Kayanza depuis le 24 octobre 2016, accusé dans une affaire d'enquêtes sur un vol d'une camionnette commis à l'OTB Rwegura. La camionnette était garée dans les enceintes de l'hôpital Kayanza où le détenu montait la garde.

L'autre cas est de Raymond Ndayisenga, âgé de 58 ans, originaire de la colline Gikungere, zone Ninga commune Butaganzwa, arrêté et détenu au cachot de la commune Butaganzwa depuis le 1^{er} novembre 2016 et puis transféré par après au cachot du poste de police de la commune Kayanza. Il est accusé de sorcellerie mais le détenu affirme que le motif réel de sa détention est plutôt lié aux conflits fonciers qu'il a avec ces voisins. Le détenu visité et entretenu est handicapé d'une jambe.

1.5. TRAFIC DES ETRES HUMAINS

Dans les bulletins précédents publiés par notre organisation, nous avons dénoncé un trafic de jeunes filles vers l'Arabie Saoudite ou en Oman. Le phénomène avait également été énergiquement dénoncé par d'autres organisations de la société civile dont le FOCODE. Au départ, la police avait nié les faits mais avait par la suite reconnu que ce trafic était une réalité dans le pays estimant à 267 cas de jeunes filles ou femmes qui étaient sur le point de partir travailler en Arabie saoudite ou à Oman. Plusieurs entreprises chargées du recrutement qui collaboraient étroitement avec l'administration publique et la police avaient

été mises en place et travaillaient en toute liberté. La nouvelle a fait tache d'huile et l'autorité burundaise aurait tenté de démanteler les réseaux sans chercher à sauver les centaines de victimes qui étaient déjà vendues. Aujourd'hui, les victimes de la barbarie reviennent dans le pays natal en état de détresse et demandent que les camarades soient secourues et soient tirées des griffes de leurs trafiquants qui les maltraitent et exploitent sans pitié.

Le dernier cas d'une victime en retour dans le pays concerne une certaine V. N. Cette dernière est arrivée à l'Aéroport International de Bujumbura en date du 24 novembre 2016, vers 11 heures, en état physique de paralysie.

Selon des sources sur place, la mère de la fille s'est rendue chez l'administrateur de Muhuta du nom de Diomède Ndimurugohe, pour lui annoncer que sa fille était de retour d'Oman. Au cours de l'entretien que cette mère a confié à l'une de notre source, c'est l'oncle paternel prénommé Rénovat alias Mayenzi qui habite en Mairie de Bujumbura, qui a vendu sa fille. Pour convaincre la famille de la victime lors de la transaction, Rénovat avait affirmé que ses enfants étaient déjà partis aussi à Oman.

Au mois de septembre 2016, en zone Gitaza, commune Muhuta, il y avait eu des inscriptions faites par les membres du parti CNDD-FDD aux filles qui voulaient aller à Oman pour chercher du travail et l'administrateur de cette commune était lui-même impliqué dans ce travail. La fille s'est rendue à Oman ce mois même de septembre 2016, selon des sources fiables. Maintenant, la victime est en état critique de santé mentale et physique, elle ne peut plus distinguer ni son père ni sa mère, ni même ses frères.

I.6. VIOLATION DU DROIT A LA SECURITE AU TRAVAIL

Un vétérinaire contraint d'abandonner son service en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 23 novembre 2016, un vétérinaire du nom d'Edouard Nsabimana, a été contraint d'abandonner son service au village IV, en commune Gihanga, province Bubanza. Selon des témoins, la victime était sous la traque des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD de cette localité pour le simple mobile que ce vétérinaire avaient refusé d'accorder son aval aux bouchers de ce village qui voulaient abattre et vendre la viande d'un porc diagnostiqué porteur de tuberculose. Ce vétérinaire avait décidé de brûler ce porc pour sauver la santé de la population qui allait consommer cette viande.

Pour des motifs inconnus, selon notre source d'information, des jeunes Imbonerakure n'ont pas supporté la décision du vétérinaire et ont commencé à menacer ce dernier qui a préféré prendre fuite abandonnant même sa moto pour ne pas se faire remarquer. La population qui était sur les lieux a acheminé la moto de ce vétérinaire au poste militaire de cette localité.

Alors que la police et l'armée avait été au courant de l'incident, elles n'ont posé aucun acte de protection de la victime qui s'est sauvé de justesse.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES

Un cadavre décapité retrouvé en commune Cendajuru, province Cankuzo

En date du 21 novembre 2016, le cadavre décapité du nommé Sekigunu, âgé de 60 ans, a été retrouvé non loin de son domicile situé sur la colline de Busyana, en Commune Cendajuru, province Cankuzo. Les mobiles de son assassinat ne sont pas encore connus mais ce dernier était accusé par la population qu'il avait empêché la pluie de tomber car connu comme faiseur de pluie. Personne n'a été arrêté pour ce cas de meurtre.

Deux corps sans vie retrouvés et enterrés dans les jonctions de la rivière Rusizi et le lac Tanganyika

En date du 25 novembre 2016, deux corps sans vie ont été retrouvés et enterrés dans les jonctions de la rivière Rusizi et le lac Tanganyika. L'un a été reconnu sous le surnom de Maisha et était motard habitant de la zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon des sources fiables, ce motard était dans les mains de la justice, il y a deux mois au cachot du commissariat municipal ancien BSR, accusé de participer dans les enlèvements des personnes en zone Gatumba. Un agent de la PNB du nom de Martin Niyonzima, frère de Jérôme Nzokirantevye, directeur de la RTNB, avait plaidé pour la libération de Maisha mais en vain. Il a été lui aussi emprisonné.

II.2. DES ATTAQUES ARMEES

Cinq personnes blessées dans une attaque en commune Nyabihanga, province Mwaro

Dans la nuit du 21 novembre 2016, cinq personnes ont été blessées sur la colline Muyange, commune Nyabihanga, province Mwaro. Selon des témoins sur place, un groupe d'hommes armés de machettes, de matraques et de couteaux, soupçonnés être des jeunes Imbonerakure en patrouille, a envahi le domicile de Gahungu Cyprien et a tenté de voler 4 moutons. La victime a crié au secours, son entourage est vite intervenu et a pu faire revenir les moutons. Le même groupe qui avait abandonné son butin a trouvé une stratégie pour se venger. Il a crié au secours à leur tour alertant la population qu'ils venaient d'attraper un des bandits. Celui qui allait voir le bandit tombait dans le groupe et subissait des coups de machettes et matraques. Au total, 5 personnes ont été grièvement blessées par ces hommes. Toutes les cinq victimes ont été évacuées à l'hôpital de Kibumbu, dont un cas Hilaire Bizimana dont le bras coupé a été par la suite transféré à l'hôpital de Kibuye. Les autres victimes sont Georges Manirabona, Isaac, Richard et Claude.

Les mêmes sources indiquent que 3 personnes ont été arrêtées le 22 novembre 2016 pour des raisons d'enquêtes. Le chef de colline a informé les ODHs que le groupe de malfaiteurs était au nombre de 6 tandis que certaines sources sur place disent qu'ils étaient en grand nombre.

Deux personnes blessées en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 24 novembre 2016, vers 19 heures, une femme et un enfant ont été grièvement blessés par balles au village V, commune Gihanga, province de Bubanza. Selon des témoins, des policiers avaient tiré des balles réelles pour disperser des habitants de la localité qui tentaient de se faire justice sur un chef Imbonerakure du nom de Jean Bosco Hakizimana, accusé d'avoir tué, en date du 19 novembre 2016, le prénommé Faustin, un jeune élève de la localité. Lors du crime, la police avait fait tout pour protéger ce présumé assassin. Elle a ensuite tiré sur la population qui comprenait mal pourquoi ce jeune Imbonerakure était impuni. Les blessés ont été évacués dans un des hôpitaux de la ville de Bujumbura.

Sept personnes enlevées et quelques vaches volées en zone Buringa, commune Gihanga province Bubanza

Dans la nuit du 20 au 21 novembre 2016, un groupe d'hommes armés en tenue militaire et policière, ont attaqué le secteur de Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, enlevant sept bergers et volant des vaches. Selon des sources sur place, des militaires alertés, sont intervenus et ont réussi à faire libérer les 7 personnes et à récupérer un grand nombre de vaches. La province de Bubanza est devenue ces derniers jours la cible d'attaques des groupes rebelles.

II.3. LE PHENOMENE DE SUICIDE

Une personne morte pendue et son épouse blessée en commune Nyabitsinda, province Cankuzo

Le prénommé Patrice est mort pendu le 21 novembre 2016 sur la colline Mago, en commune Nyabitsinda, province Cankuzo. Selon des informations recueillies sur place, la victime se serait suicidée par une corde dans l'une des chambres de sa maison. Son corps a été retrouvé suspendu aux environs de 15 heures de cette date.

Selon les voisins, le couple était en conflit sur la gestion d'un montant de 170.000 fbu que le défunt avait servi à l'achat des tôles d'une maison sans l'accord de son épouse prénommée Odette. Patrice se serait donné la mort après avoir décrit toute la scène qu'il avait vécue chez sa belle-mère sur la colline Gasunu où son épouse l'avait menacé à mort à l'aide d'un couteau.

Quand Odette est venue pour préparer l'enterrement, elle a été battue et blessée sur la tête et le bras. Le chef de zone Muhwazi, le chef de colline Mago et d'autres responsables locaux ont été arrêtés et incarcérés au cachot du poste de police de la commune Ruyigi pour n'être pas intervenu à temps pour protéger l'épouse de Patrice qui était en droit d'enterrement de son mari. Odette a eu les premiers soins au dispensaire Mago, puis transférée à l'hôpital Kinyinya, puis à l'hôpital Mutoyi.

II.4. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Fouille perquisition au chef-lieu de la province Cankuzo

Dans la matinée du 23 novembre 2016, la police a encerclé le quartier Ndava du centre urbain de Cankuzo et une fouille systématique a eu lieu maison par maison. Les gens n'ont pas pu vaquer à temps à leurs activités quotidiennes. Les raisons de la fouille perquisition restent inconnues, aucune arme saisie et aucune personne arrêtée. Les cadres de la police répondent avec leur expression à jour en un mot : « Ni aka minsi yose » ce qui signifie « c'est notre travail de tous les jours »

Des marches manifestations contre l'avenue des trois experts de l' ONU au Burundi

L'ONU a pris une décision d'envoyer encore une fois des experts pour enquêter sur les auteurs des violations de droits de l'Homme commises au Burundi depuis la candidature controversée du Président Pierre Nkurunziza en avril 2015. Cette nouvelle décision de l'ONU a été prise dans un contexte de tensions créées par le gouvernement du Burundi qui rejette toute collaboration et coopération avec l'OHCDH et qui a déclaré persona non grata les experts qui ont produit un rapport onusien qui a mis sur tapis les graves violations de droits de l'Homme commises dans ce pays.

En Mairie de Bujumbura et dans d'autres provinces comme Rumonge et Cankuzo, des manifestations ont été organisées par le pouvoir burundais pour s'insurger contre de nouvelles enquêtes sur les violations des droits de l'Homme dans ce pays. Des slogans insultant le Rwanda, la Belgique, l'ONU, la FIDH et la Ligue Iteka ont été scandés.

En date du 26 novembre 2016, des membres du CNDD-FDD ont organisés des marches manifestations obligatoires en Mairie de Bujumbura, en province Rumonge et Cankuzo notamment. Selon des sources sur place, en Mairie de Bujumbura, les manifestants ont répondu à la note circulaire du Maire de la ville obligeant tous les fonctionnaires de se présenter à la place de l'indépendance avant la dite marche. Ils ont scandé des slogans insultant le Rwanda, la Belgique et l'ONU comme étant les organisateurs du coup d'Etat manqué du 13 mai 2015. Les mêmes manifestants ont accusé les pays susmentionnés et l'ONU, d'avoir armé les rebelles et de soutenir les organisations locales et internationales qui détestent le Burundi. Ces manifestants ont fait un sit-in devant l'ambassade de Belgique pour terroriser la Belgique.

En province Rumonge, le secrétaire général du parti CNDD-FDD, le Général-Major Evariste Ndayishimiye, qui s'était déplacé lui-même pour animer les manifestations contre l'envoi de 3 enquêteurs désignés par l'ONU, a prononcé un discours de haine contre le Rwanda, la Belgique et l'ONU, les accusant des ennemis du Burundi, ce qui a montré que c'était un discours officiel préparé par les autorités du pays.

Au chef-lieu de la province Cankuzo, depuis vendredi le 25 novembre 2016, un véhicule d'un commerçant membre du CNDD-FDD, a été saisi par l'administration pour mobiliser toute la population dans toute la ville et les collines environnantes en vue de répondre massivement aux travaux communautaires de samedi à 8 heures pour nettoyer le chantier de l'université de Buhumuza en construction.

C'était un moyen de mobiliser les populations à participer dans les manifestations qui étaient organisées contre l'arrivée des 3 enquêteurs internationaux de droit de l'Homme mandatés par l'ONU pour venir au Burundi.

Vers la fin de ces travaux, qui habituellement se terminaient à 10 heures, une grande foule d'environ 250 personnes qui avaient répondu présents à ces travaux, a commencé à partir un à un pour ne pas être forcé de participer à ces manifestations organisées clandestinement par le pouvoir en place. Seule une vingtaine d'Imbonerakure ont fait cette manifestation depuis ce chantier vers le terrain de volley ball situé à l'ancien marché de Cankuzo. Ils avaient des slogans écrits qu'ils répétaient contre l'ONU, la Belgique, les experts des droits de l'Homme, etc...

Eux aussi, ils se sont dispersé en lapse de temps.

Tentative de destruction d'un champ en zone urbaine de Buterere

Depuis le 22 novembre 2016, une personne du nom de Senforien Nzoyisaba, habitant de la zone Buterere au site de déplacés de Kiyange a été victime d'une menace de destruction de son champ de manioc et de maïs. Selon des sources sur place, les auteurs de cette menace étaient des jeunes Imbonerakure en complicité avec quelques élus collinaires. Le 23 novembre 2016, ils avaient juré de passer à l'action pour y extraire du sable. La ligue Iteka qui a été au courant de cette menace l'a partagé avec des journalistes d'une des radios sur place qui en ont fait une investigation et un rapportage afin de voir si l'action pouvait être arrêtée. C'est ainsi que les auteurs ont dû renoncer à leur projet.

Deux policiers tués et plusieurs blessés dans des accidents de roulage

Trois accidents de roulage de véhicules de police se sont produits en cette période du rapport et ont été à l'origine de deux policiers morts et de plusieurs policiers blessés depuis.

En date du 22 novembre 2016, deux policiers ont trouvé la mort et 16 autres blessés dans un accident de roulage en province Mwaro. Ils étaient à bord d'un camion de police en provenance de la commune Matana, province Bururi.

En date du 23 novembre 2016, un accident d'un pick-up policier avec un bus de transport urbain s'est produit au niveau de la jonction entre le boulevard de l'UPRONA et l'avenue de la RDC en face de l'hôpital polyclinique centrale. Huit blessés dont trois grièvement ont été enregistrés parmi les policiers à bord du bus.

En date du 24 novembre 2016, sur la chaussée du prince Louis Rwagasore, en face du magasin connu sous le nom de « chez Dimitri », au centre-ville de la capitale Bujumbura, une camionnette policière de type Hillux a percuté un bus de transport de l'OTRACO faisant des blessés parmi les policiers qui étaient à bord de la camionnette.

Le commissaire Innocent Alfred Museremu, Commandant PSR, balaie d'un revers de la main les accusations de certains citoyens qui dénoncent l'excès de vitesse des véhicules de la police en plein embouteillage comme origine de ces accidents. Il indique que les chauffeurs des véhicules de la police impliqués dans ces accidents n'ont enfreint à aucune loi. Toutefois, le commandant de la police spéciale de roulage PSR déplore des morts, des blessés et voitures endommagées.

Deux militaires tués foudroyés en commune Mugamba

En date du 25 novembre 2016, sur la colline Muyange de la commune Mugamba, en province Bururi, deux militaires ont été tués foudroyés. Selon des sources sur place, ces militaires étaient entrés de jouer au jeu de gamme au moment où la foudre a frappé les militaires de cette position.

Neuf officiers burundais refusés de participer dans une mission de maintien de la paix en République Centrafricaine

En date du 24 novembre 2016, les Nations Unies ont renvoyé 9 officiers burundais qui devaient aller en mission de maintien de la paix en république Centrafricaine. Selon une source à l'armée burundaise, ces officiers de l'armée burundaise devaient bientôt partir mais les Nations Unies ont demandé au gouvernement burundais de les remplacer avant le premier décembre 2016, au plus tard.

Ces officiers renvoyés de la Minusca sont le Major Ferdinand Niyongabo, le Capitaine Déogratias Ahishakiye, le Capitaine Epitace Nduwamahoro, le Capitaine Medico Nzitunga, le Capitaine Diomède Sinzumusi, le Capitaine Jean Marie Nimpagaritse, le Capitaine Richard Gateretse, le Capitaine Diomède Ntukamazina et le Lieutenant Prosper Nkurunziza. Tous ces officiers burundais sont accusés « des violations des droits de l'Homme au Burundi et des viols commis lors de leur participation en mission de paix en république centrafricaine ». Selon des sources sur place, parmi les 9 officiers, 5 étaient sous le commandement de feu Lieutenant-Colonel Darius Ikurakure. Les burundais se souviennent de ce haut gradé de l'armée burundaise pour avoir mené des opérations criminelles et répressives contre les quartiers contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza de Cibitoke et Mutakura.

Beaucoup de jeunes de ces quartiers ont été portés disparus sous son commandement au moment où pour d'autres leurs familles ont trouvé des corps sans vie quelques jours après leur arrestation. Quatre autres militaires étaient affectés à la brigade spéciale pour la protection des institutions (BSPI). Cette décision est venue après d'autres cas similaires qui ont empêché certains éléments des forces de défense et de sécurité de participer dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Un nombre élevé de jeunes Imbonerakure dans une maison au quartier Mutakura, zone Cibitoke, Mairie de Bujumbura inquiète les voisins.

Au moins 15 jeunes Imbonerakure sans activités et sans occupation visibles, vivent dans une même maison à la 2^{ème} avenue n°10 au quartier Mutakura, en zone urbaine de Cibitoke, depuis le mois de septembre 2016. Selon des témoins sur place, cette présence soulève des inquiétudes des habitants de cette zone. Le nombre des occupants de cette parcelle a augmenté progressivement. Au début, ils étaient au nombre de 5 mais actuellement ils atteignent un effectif de 15 individus, selon nos sources. Ces mêmes sources nous indiquent que ces jeunes Imbonerakure sont venus des provinces de l'intérieur du pays, entre autre les provinces de Mwaro et de Ngozi. Ils seraient amenés dans cette maison par un certain Prosper Nitunga qui travaille au Ministère des relations extérieures, qui leur paie le loyer et la nourriture. Ce dernier habite le même quartier à la 3^{ème} avenue près d'une position militaire. Lors des fouilles perquisitions effectuées presque quotidiennement dans ce quartier, ils ne sont jamais inquiétés. La police passe devant cette parcelle comme si rien n'était alors que la population ne cesse de dénoncer cette présence aux policiers. La même source indique qu'il y a une chambre qui est toujours fermée, ce qui fait penser qu'elle contiendrait des armes.

Des minutions militaires retrouvées en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 26 novembre 2016, des pêcheurs ont retrouvés 66 radios motolora de communication militaire emballés dans un sac tout près de la rivière Ninga située au village III, commune Gihanga, province Bubanza. Ils ont appelé la police de Gihanga qui les a récupérées.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'enlèvements, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement. Des cas de tortures, d'arrestations et de détentions arbitraires et illégales constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La ligue Iteka est inquiète de ces différentes violations quasi quotidiennes des droits de l'Homme et des attaques armées qui ne cessent d'emporter des vies humaines dans le pays.

Elle déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur en arrêtant des gens et en commettant des tortures et des assassinats, dans l'impunité totale, avec une complicité sans égale de l'administration publique et des forces de défense et de sécurité.

La ligue Iteka est préoccupée par la situation dans laquelle se trouvent les victimes du trafic des êtres humains qui restent encore sous l'exploitation chez leurs trafiquants.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De laisser les enquêteurs mandatés par l'ONU de faire leur travail et sans condition ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connus le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- D'enquêter sur le phénomène du trafic humain, d'exiger aux trafiquants et d'assister le retour des victimes dans leurs pays.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation et à l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.